

N° 23/9.23

[PRÉAVIS N° 23/6.23](#)

Demande d'un crédit d'étude de CHF 180'000.00 pour l'élaboration des projets et demandes d'autorisations pour la mise en séparatif de l'assainissement depuis la place de la Gare jusqu'au lac et pour le remplacement des conduites industrielles entre le giratoire de la Tour et la place Charles-Dufour

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de cette demande de crédit d'étude s'est réunie le 15 août 2023 en salle du Léman à Riond-Bosson. Elle était composée de Mmes Sylvie TRUDU, Emilie BOVET (qui remplace Dominique KUBLER-GONVERS), MM. Michaël FÜRHOFF, Maurice JATON, Jean-Pierre MORISETTI, Cédric WIDMER et Mme Catherine HODEL, présidente-rapporteur.

La commission a été reçue par M. Jean-Jacques AUBERT, Municipal Infrastructure et gestion urbaine et M. Eric FAVRE, responsable des services techniques de ce dicastère. La commission remercie ces intervenants pour leur présentation du préavis et les réponses fournies aux différentes questions.

1 PRÉAMBULE

Le préavis détaille les différents aspects de l'historique (sous point 2) et des études déjà entreprises dans ce secteur (préavis N° 48/11.15 et N° 39/11.17) en relation avec le PPA de 2013 Morges Gare Sud). En outre, le préavis contient tous les autres aspects concernant les procédures, le contexte, le mandat et les aspects techniques, organisation, financiers et développement durable.

Cette demande de crédit d'étude s'inscrit dans la logique des processus engagés depuis de nombreuses années. Les études visent à garantir que les travaux de mise en séparatif et des infrastructures souterraines pour les conduites industrielles puissent être effectués juste avant et en parallèle aux aménagements de surface.

2 PRÉSENTATION

Au cours de la présentation du crédit d'étude, M. Jean-Jacques AUBERT apporte des précisions sur l'avancement des projets d'étude mentionnés ci-dessus. Celui des aménagements de surface de la rue de la Gare, du bas de l'avenue Marcelin et du carrefour du Moulin est actuellement à l'examen préalable auprès du Canton. Certaines infrastructures souterraines entre la caserne des pompiers et la rue du Pont-Neuf ont déjà été réalisées.

M. Eric FAVRE poursuit les explications du point de vue technique, ce qui permet à la commission de mieux saisir les deux aspects de ces études. L'un concerne les infrastructures souterraines (conduites eau potable et gaz naturel) sur le tronçon depuis le giratoire de la Tour jusqu'à la place Dufour et l'autre la mise en séparatif de la rue de la Gare à la Gare Sud pour se raccorder sur les collecteurs communaux. L'étude concernera aussi l'éclairage public et la pose de fibre optique.

3 DISCUSSION

La présentation a donné lieu à différentes questions résumées ci-dessous :

Mise en séparatif et récupération eau claire

La commission a été étonnée d'apprendre que les eaux claires (secteur rue de la Gare depuis Pont-Neuf, rue du Château et rue des Charpentiers) n'étaient toujours pas mises en séparatif avec les eaux usées. Les futurs travaux permettront ainsi à la Commune de se mettre en adéquation avec la loi fédérale sur la protection des eaux et de décharger la station d'épuration de l'apport des eaux claires (eaux parasites) en cas de fortes intempéries. Ces réseaux unitaires (eaux-claires/eaux usées) n'existent que dans la zone du centre-ville entre la place Saint-Louis et la place Dufour.

A la question de savoir si la récupération de l'eau claire est possible, il est répondu que ceci peut se faire pour les maisons individuelles pour l'arrosage et les WC, mais n'est pas prévu par la Commune au vu du volume à capter et stocker.

Coordination des travaux

Les travaux d'infrastructure impactent toujours l'utilisation de l'espace public, au grand dam des citoyens. L'étude vise justement à corréliser les travaux de pose des conduites et ceux de surface pour minimiser au maximum les inconvénients pour les usagers. Autant les études que les travaux impliquent différents dicastères qui collaborent depuis de nombreuses années pour mener à bien ces projets. A la question de savoir pourquoi ces travaux n'auraient pas pu être réalisés alors que la rue de la Gare était ouverte pour le chauffage à distance de Morges Gare-Sud, la Municipalité répond que ces travaux avaient déjà duré beaucoup de temps, qu'ils ne pouvaient pas prolonger les nuisances et qu'ils n'étaient pas assez prêts à l'époque. De plus, la gestion de ce type de travaux nécessite de bien gérer la déclivité des tubes afin de créer un débit suffisant jusqu'à leur traitement. Selon les personnes du métier, il faut démarrer la construction de ces infrastructures au point le plus en aval.

Un grand nombre de travaux doivent être réalisés à la rue de la Gare ces prochaines années. A l'externe, l'OFROU souhaite banaliser la bande d'arrêt d'urgence, les CFF doivent reconfigurer les voies et les quais (impacts sur le passage sous-voie) dans le cadre du renouvellement de la gare de Morges. Du côté de la Ville, il est prévu de pacifier la rue de la Gare pour la rendre plus vivante et laisser plus facilement les piétons y déambuler (aménagement urbain, phono absorbant, arborisation, agrandissement des trottoirs, zones de rencontre, accès aux commerces, etc.). Les projets de modification du giratoire, de la gare routière (déménagement des pompiers), de la vélo station de la gare et de la voie verte au bord du lac seront également des projets connexes.

Le but de ces études est de trouver une synergie avec ces travaux et de s'y rattacher au gré des opportunités afin de développer une vision globale.

Ressources internes

Le nombre d'heures nécessaires en interne a été estimé et après une période quelque peu difficile chez Infrastructures et gestion urbaine, lors de laquelle plusieurs préavis ont été reportés (24/9.21, 8/4.22, 23/6.22, 22/6.22, et 20/6.21), les effectifs sont complets depuis le mois de septembre 2023. Ces études seront réalisées par un mandataire mais il est toujours planifié suffisamment de temps pour les collaborateurs internes afin de suivre les études.

Matériaux des conduites

En lieu et place des anciens « coulisses en pierre » (avant 1900) et des canalisations existantes pas étanches ainsi que des conduites en fonte vétuste qui présentent des fuites, mais également des eaux parasites qui s'infiltrent dans ces canalisations et surchargent la STEP, les conduites prévues sont en PVC, matériau qui a fait ses preuves et dont la durée de vie se situe entre 70 à 80 ans.

Aspects financiers et mesures PALM

Le côté financier de ces études n'a pas donné lieu à discussion. Un point est toutefois à relever : le réaménagement du carrefour du Moulin est éligible à cofinancement d'une mesure PALM 2025, soumis à un délai de signature avant le 31 décembre 2025. Le planning général prévu dans le préavis tient compte de cette condition.

4 CONCLUSION

Débuté en 2017 et après l'achèvement des réaménagements de la rue du Sablon et de la rue Centrale, le développement du quartier de la Gare doit se poursuivre à la rue de la Gare, au carrefour du Moulin et jusqu'au giratoire de la Tour. Les études proposées dans le préavis doivent permettre de disposer des outils pour réaliser les travaux souterrains en parallèle aux aménagements de surface.

Ainsi, c'est à l'unanimité de ces membres que la commission vous recommande d'accepter ce préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 pour lancer les études et les demandes d'autorisations pour la réalisation de la mise en séparatif du collecteur unitaire d'assainissement depuis la rue de la Gare jusqu'au lac afin d'être en conformité avec la Loi fédérale sur la protection des eaux et pour établir le programme de remplacement des conduites industrielles d'eau potable et de gaz naturel entre le giratoire de la Tour et le lac ;
2. de dire que le montant de CHF 180'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 36'000.00 TTC par année à porter en compte dès l'aboutissement des études financées par le crédit. En cas de non-réalisation de la construction, le crédit d'étude sera immédiatement amorti.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Catherine Hodel

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 septembre 2023.